



Communauté métropolitaine
de Montréal

Le 18 septembre 2020

PAR COURRIEL
deslongchampsn@mrclassomption.qc.ca

Madame Nathalie Deslongchamps
Secrétaire-trésorière adjointe
MRC DE L'ASSOMPTION
300A, rue Dorval
L'Assomption (Québec) J5W 3A1

1002, rue Sherbrooke Ouest,
bureau 2400
Montréal (Québec)
H3A 3L6

Objet : Règlement numéro 146-12 - MRC de L'Assomption

Madame,

Vous trouverez ci-joint une copie certifiée conforme de la résolution numéro CE20-126 par laquelle le comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal, à sa séance ordinaire du 17 septembre 2020, a approuvé le règlement numéro 146-12 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de 3e génération visant à modifier certaines dispositions relatives à la gestion des usages non agricoles en zone agricole sur le territoire de la municipalité de Saint-Sulpice

Tel que requis à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, je vous transmets également une copie certifiée conforme du certificat de conformité de ce règlement au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire de la Communauté,

Tim Seah, avocat

/cao

p. j. 2

(514) 350-2550
(514) 350-2599